



C.I.I.A.C.

24 avenue des balcons

Montgéralde

97200 FORT DE FRANCE

Tel : 0596636446 / Fax : 0596636455 / Mail : ciiac@orange.fr

CARBET INTERNATIONAL IMAGE ART ET CULTURE

18^e CHALLENGE MARTINIQUE DE VIDEO SOUS-MARINE

« IMAGES DES MERS CHAUDES »

C'est reparti ! Le 18^{ème} challenge vidéo MARTINIQUE est lancé

Une nouvelle édition pour montrer vos oeuvres :

Le challenge Martinique de Vidéo Sous-Marine revient à nouveau cette année avec **Le Carbet International Image Art et Culture (C.I.I.A.C.)**, pour plus de diversités et encore plus de belles images en compétition réalisées en MARTINIQUE et ailleurs dans les mers chaudes du monde à la faune et la flore colorées.

De plus, il est maintenant ouvert aux images de toutes et tous au-delà des fédérations européennes pour le plus grand plaisir de ceux qui participeront à son jury, et le plus grand bonheur du public qui découvrira les œuvres lauréates.

En 2001, le challenge Martinique de vidéo Sous-Marine a été créé afin permettre aux vidéastes locaux de montrer les fonds sous-marins Martiniquais. Depuis, les visiteurs et touristes subaquatiques venant les visiter se sont fait un plaisir de mettre aussi en compétition leurs films.

Les images de toutes les mers chaudes du monde peuvent concourir sans restriction (Tous océans confondus, dans leur partie tropicale, et aussi mer Rouge, Méditerranée...).

Cette année, le Carbet International Image Art et Culture (C.I.I.A.C.) propose aux vidéastes amateurs et professionnels la **18^{ème} édition du Challenge Vidéo MARTINIQUE** ouverte à tous, d'ici ou d'ailleurs, autour de deux thèmes : montrer les eaux caribéennes, et celles de toutes les mers chaudes du monde.

Déroulement de l'opération : Le C.I.I.A.C. attend vos oeuvres !

Le challenge est ouvert à tout vidéaste amateur ou professionnel. Les candidats devront réaliser entre le 20 Février et le **22 Avril 2017** un court métrage au thème libre présentant au minimum 50 % d'images sous-marines. Ils pourront aussi adresser au C.I.I.A.C. des œuvres déjà réalisées, de moins de deux ans.

- Délai de réalisation et montage : du **28 Février** au **20 Avril 2018** (date limite de remise des films à 12h)
- Thème : libre, réalisé dans les eaux martiniquaises, caribéennes et toutes les mers chaudes du monde
- Durée du film : Catégorie « amateur » : 6 minutes maximum
Catégorie « professionnel » : 15 minutes maximum
Magazines TV: 26 minutes maximum
- Contraintes techniques : images numériques
- Support pour remise : DVcam / miniDV / DVD / BETACAM / Blue Ray (et un DVD quelque soit le support de remise choisi, pour le travail du jury / **obligatoire** pour les deux catégories **pour être inscrit à la compétition**)
- Pour la catégorie « amateur », le support DVD / Blue Ray est recommandé.
- en cas de demande de retour des supports, leur réexpédition se fera aux frais du participant contre paiement)
- Jury : Réunion du jury le **21 AVRIL 2018** (jury technique / jury artistique); Cette date peut varier à la demande du jury sans modification de la date de remise des œuvres par les candidats.
- Critères de sélection : Les candidats seront jugés sur l'originalité du scénario présenté, et le respect des critères décrits ci-dessus. Les décisions du jury ne pourront en aucun cas être contestées.

Proclamation des résultats le JEUDI 28 AVRIL 2018. La diffusion des films primés et la remise des deux trophées « amateur » et « professionnel » se feront lors du festival de l'Image Sous Marine de Martinique ou tout autre événement que le C.I.I.A.C. choisira à cet effet.

Le jury se garde le droit d'attribuer encouragements et coup de cœur à au moins deux œuvres non lauréates.

Afin de bénéficier des informations régulières qui seront réservées aux participants, il est indispensable de s'inscrire auprès du C.I.I.A.C. en lui communiquant le formulaire d'inscription au challenge dûment complété.

Renseignements et inscriptions au +596 696 33 14 01 (tel) ou au +596 596 63 64 55 (tel/fax), ou par mail : ciiac@orange.fr

Belles images à tous,

Le C.I.I.A.C

(Nota : le C.I.I.A.C. se garde le droit de modifier les dates annoncées, d'annuler la compétition et d'annuler la catégorie 'professionnel' en cas d'insuffisance de concurrents.)